



D. BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Les modalités de concertation préalable mises en place pour informer, échanger et concerter les Personnes publiques associées à la procédure et les habitants de SAINT-PRIM sont rappelées ci-après, ainsi que le bilan de la concertation tel qu'il a été tiré par délibération du Conseil municipal en date du 18 décembre 2016 (jointe au présent dossier d'enquête).

RAPPEL DES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Les modalités de concertation ont été définies par la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles visaient, durant toute la durée des études de révision du PLU, à informer et échanger avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées. Elles étaient les suivantes :

- L'organisation de deux réunions publiques avant l'arrêt du projet du Conseil Municipal,
- La mise à disposition du public, en mairie, d'un « cahier de concertation » destiné à recueillir les réflexions des habitants, ou du public plus généralement, au fur et à mesure de l'avancement du projet,
- La publication d'un article spécifique à l'urbanisme et à la révision du PLU dans le bulletin municipal,
- Une communication affichée dans les panneaux communaux répartis dans les différents quartiers,
- Une information sur le site internet de la commune www.saint-prim.fr rubrique « Urbanisme – Révision PLU ».

LE BILAN DE LA CONCERTATION

La Municipalité de Saint-Prim a assuré :

1. l'organisation d'une **première réunion publique le 16 novembre 2017**, annoncée par affichages dans tous les panneaux répartis dans les quartiers et distributions de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants, avis dans la presse, et sur le site internet, animées par la Monsieur le Maire, assistée de l'urbaniste en charge du dossier et de son suivi, ainsi que du directeur du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Rives du Rhône. Elle a permis de rappeler le contexte dans lequel se déroule l'étude de révision du PLU et de présenter le diagnostic et les orientations du PADD, à travers :
 - L'historique,
 - Les objectifs poursuivis par la révision définis par délibération,
 - La procédure de révision du PLU,
 - Le contexte législatif et supra-communal,
 - En l'état d'avancement, les éléments de cadrage et les premières orientations générales du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, au regard des enjeux mis en évidence par le diagnostic et l'état initial de l'environnement,
 - Echange, questions, remarques, propositions, ...

Plus de soixante personnes étaient présentes, y compris les élus. Déjà de nombreuses questions ou demandes de précisions ont été formulées quant aux prescriptions du SCOT et aux incidences sur les déclassements éventuels de terrains actuellement constructibles, aux projets de la Municipalité, à la communication avec les administrés autour des projets à court terme. Aucune opposition au projet de PLU n'a été manifestée toutefois, avec cependant la demande formulée à plusieurs reprises en direction des élus de conserver le caractère rural de la commune avec un accroissement raisonné de la population.

2. l'organisation d'une **deuxième réunion publique le 6 décembre 2018**, annoncée par affichages dans tous les panneaux répartis dans les quartiers et distributions de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants, avis dans la presse, et sur le site internet, animées par la Municipalité et assistée de l'urbaniste en charge du dossier et de son suivi. Tenue avant l'arrêt du projet de PLU, ont été présentés :

- La procédure de révision du PLU et le calendrier prévisionnel,
- En l'état d'avancement, la traduction règlementaire du Projet communal et les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Echanges, questions / réponses, remarques, propositions...

Une trentaine de personnes était présentes sans compter les élus.

Monsieur le Maire a présenté la vision stratégique du conseil municipal en rappelant régulièrement la position et les conseils des Personnes Publiques Associées qui ont permis d'aboutir au projet actuel. L'urbaniste a longuement présenté les documents graphiques du règlement et la définition des secteurs d'OAP – Orientations d'Aménagement et de Programmation, Il est rappelé que le projet de PLU présenté fait suite à la réunion PPA, Personnes Publiques Associées, du 29 novembre 2018.

Monsieur le Maire a souhaité présenter dans le détail deux secteurs bien particuliers. Un STECAL Ai (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées) est lié à une demande d'une association valorisant et distribuant des produits agricoles locaux qui a le projet de construction d'une plateforme/légumerie sur la parcelle située hameau de Toisieu (emplacement de l'ancien silo agricole) et qui ne pose de problème de zonage et de réglementation. Le deuxième STECAL Ah est destiné au développement d'un centre d'hébergement apprentis directement lié et nécessaire à l'activité existante d'hébergement hôtelier et de restaurant implantés sur Chonas-l'Amballan. Ce secteur est situé sur l'arrière du grand silo agricole le long de l'allée des mûriers. Monsieur le Maire rappelle la position des élus, position favorable qui dépend encore de la réception de documents complémentaires afin de bien délimiter l'emprise du projet et de bien s'assurer que la vocation de ce « centre d'hébergement » n'évoluera pas dans le temps vers du logement (lecture d'un extrait du courrier transmis aux porteurs du projet qui précise parfaitement ces points).

Les échanges et questions en fin de réunion, ont principalement portés sur les problèmes de circulation (piétons, vélos, voitures, poids lourds, engins agricoles) et de stationnement ont été abordés à plusieurs reprises. Monsieur le Maire explique que la révision du PLU ne pourra répondre que partiellement à ces problèmes, en particulier sur le stationnement autour de l'école.

Des précisions ont été demandées notamment sur la localisation des terrains déclassés, la délimitation de la ZAP et la programmation de logements sociaux sur le secteur d'OAP.

3. la mise à disposition en mairie, dès le début de la procédure, d'un **registre de concertation** : il a permis de recueillir les observations écrites des personnes, les courriers reçus en mairie ont été collectés dans un classeur à part. Il en ressort principalement des demandes particulières de classement constructible de terrains ainsi que les deux demandes privées émanant de l'association valorisant es produits agricoles et des propriétaires d'hôtels et restaurants sur leur souhait de créer un centre d'hébergement pour apprentis.
4. la publication d'un article spécifique à l'urbanisme et à la révision du PLU dans la Gazette de Saint Prim N°3 de juin 2017 « Point d'étape sur un dossier phare – La révision du PLU » sans oublier le rappel sur l'avancement de ce dossier PLU dans les mots du maire de plusieurs bulletins municipaux (année 2016, année 2017, année 2018).
5. une communication affichée dans les panneaux communaux répartis dans les différents quartiers annonçant les réunions publiques, affichant la Gazette de Saint Prim n°3 avec l'article dédié à la révision du PLU.
6. une information régulière sur le site internet de la commune www.saint-prim.fr rubrique « Urbanisme – Révision PLU » :
 - Compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2016 qui a relancé la procédure de révision du PLU avec l'intervention du cabinet d'urbanisme
 - Information sur la réunion publique du 16 novembre 2017 avec la mise en ligne de la présentation de la synthèse du diagnostic communal, environnemental et paysager et des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
 - Information sur la réunion publique du 6 décembre 2018
7. la mise à disposition conjointement d'un dossier de concertation comprenant les supports projetés et présentés lors des deux réunions publiques et leurs comptes-rendus.
8. des articles dans la presse dans le Dauphiné Libéré pour annoncer à plusieurs reprises les deux réunions publiques.
9. des permanences du maire (sur rendez-vous) tenues en mairie afin de répondre aux interrogations des administrés en particulier liées à des demandes de classement de terrains constructibles + une réunion en sous-préfecture sur le projet du centre d'hébergement pour apprentis en présence des maires de Saint Prim et de Chonas-l'Amballan où la commune de Saint Prim a clairement fait part de l'intérêt de ce projet mais également de ses exigences qui conditionneront la décision finale.

La concertation a permis au Conseil municipal et à la population d'échanger tout au long de la procédure. Le bilan qui en a été tiré fait apparaître que :

- les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec les habitants et toute personne souhaitant se manifester,
- les modalités de concertation définies par la délibération de prescription de la révision du PLU ont été mises en œuvre au cours de la démarche,
- cette concertation a permis aux habitants de comprendre et mieux connaître cet outil d'aménagement et d'urbanisme qu'est le PLU, ainsi que l'ambition de l'équipe municipale pour la commune,

- les expressions formulées relevaient soit de l'intérêt particulier (près de 60 courriers reçus qui sont principalement des demandes de terrain constructible), soit de questionnements d'ordre général liés notamment aux projets communaux (déplacements des services techniques et aménagements des entrées du villages notamment) ou supra-communaux (futur demi-échangeur) , problèmes de circulation (piétons, vélos, voitures, poids lourds, engins agricoles) et de stationnement ou ponctuellement à la nouvelle réglementation : densité et prescriptions du SCOT principalement (observations orales en réunions publiques),
- les interrogations émises et échanges ont permis de préciser les choix portés par le projet communal, mais surtout de mieux partager les projets par davantage d'explications et justifications,
- les échanges ont témoigné de l'intérêt des habitants porté au devenir de leur commune en particulier à leur cadre de vie qu'ils souhaitent de caractère rural avec une évolution raisonnée de la population ;
- aucune opposition globale au projet n'a été formulée. Seules des questions ou observations au sujet de la sécurité sur les routes et sur le manque de stationnement au centre village ont été soulevées. Des remarques ou demandes ont été entendues pour disposer de secteurs d'urbanisation ou pour insister sur les dévaluations des propriétés bâties liées au classement en secteur d'aléa par la carte des aléas établie par un cabinet expert – bien que reconnaissant l'existence de risques naturels sur les secteurs concernés.
- le conseil municipal a confirmé la décision de mise en place d'une seule OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) au Nord du groupe scolaire en direction du hameau du Chanet avec une densité de constructions raisonnée et intégrant de nouvelles voies de communications (intégrant les modes doux). L'objectif de la Municipalité est bien de redynamiser le centre du village qui est aujourd'hui doté d'équipements communaux (école, mairie...) suffisamment modernes et dimensionnés pour faire face à l'évolution de la population dans les 10 ans à venir. Deux évolutions sont à prévoir, le déplacement des locaux techniques et la modernisation du bâtiment communal qui abrite le seul commerce en centre bourg.

Tous les documents générés par la concertation sont consignés en mairie.